



Déclaration de la CGT-Éduc'action Créteil

9 mai 2012

CCP enseignant-e-s, CPE et COP

La CGT-Éduc'action prend acte du passage en CDI d'environ 120 collègues dans le cadre de la loi du 12 mars 2012.

Les personnels attendaient ces prémisses de stabilisation et nous demandons que les dossiers des collègues rejetés soient réexaminés.

La CGT-Éduc'action considère toujours la loi du 12 mars 2012 comme très insuffisante. La CGT-Éduc'action l'a toujours présentée comme une étape vers la satisfaction de la revendication des personnels pour la titularisation de tous. Nous l'avons affirmé dès la signature du protocole du 31 mars 2011. C'est pourquoi la CGT-Éduc'action continue le combat pour enfin aboutir à un plan de titularisation plus en adéquation avec les besoins du Service public d'Éducation. **C'est dans cette logique que la CGT organisera le 31 mai 2012 une journée d'actions contre la précarité dans la Fonction publique.**

Concernant l'Académie de Créteil, Nous demandons à avoir communication du recensement nominatif des personnels qui seraient éligibles au dispositif de titularisation prévu par la loi du 12 mars 2012. Nous demandons que l'administration informe individuellement, les personnels concernés de leur droit.

Concernant le ministère de l'Éducation Nationale, La CGT-Éduc'action demande que les modalités d'application de la loi soient construites pour que tous les personnels éligibles à la titularisation soit réellement titularisés.

Nous considérons que puisque le Rectorat de Créteil emploie actuellement plus de 3 000 contractuels enseignant-e-s, CPE et COP, ce sont plus de 3 000 collègues qui devraient être titularisés.

Le maintien de contractuels sur des emplois permanents dans l'Éducation nationale est une anomalie. En ce sens, la loi récemment votée ne représente qu'une avancée très partielle, dont nous prenons acte, mais qui doit être dépassée au plus tôt. Pour la prochaine législature, la CGT-Éduc'action demande au futur gouvernement et au parlement de voter une nouvelle loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition, y compris pour les personnels n'ayant pas une nationalité de l'union européenne.

Cette CCP examine également les conditions de préparation de la rentrée 2012. La CGT-Éduc'action Créteil demande le réemploi de tous les personnels contractuels dans l'ordre d'ancienneté, dans la plus grande transparence, en préservant, au mieux, la stabilité des équipes.

La CGT-Éduc'action demande la convocation d'une CCP, dès le mouvement intra-académique terminé, pour procéder aux affectations des personnels non-titulaires

Depuis des années, le Rectorat de Créteil refuse le contrôle des élu-e-s paritaires sur les affectations des personnels précaires. En cela, vous bafouez les principes de la Fonction Publique d'État.

Pour cette rentrée, vous maintenez les mesures dites de « stabilisation ». La CGT-Éduc'action prend acte de ces modalités décidées unilatéralement pour certains contractuels, mais y reste opposée.

Nous enregistrons que cette stabilisation doit se dérouler après le mouvement intra-académique, si on en croit votre précision : *« Toutefois, elle sera examinée après réaffectation des personnels titulaires concernés par une mesure de carte scolaire »*. Ferriez-vous une lecture plus restrictive ?

Quoi qu'il en soit, votre proposition reste injuste et inéquitable envers les personnels non-titulaires, car vous excluez les contractuels qui n'entrent pas dans vos critères discriminants, même si ces collègues sont plus anciens !

Vous maintenez ces dispositions sans un bilan précis de l'année passée. Vos données chiffrées sans bilan qualitatif ne riment à rien, pourtant, 84 postes bloqués ce n'est pas rien !

La CGT-Éduc'action continuera à combattre ce dispositif, car, sur le fond, au prétexte de stabilisation, vous organisez la mise en extinction de la présence de personnel sous statut de fonctionnaire dans ces établissements, en favorisant leur remplacement par des personnels sous contrat. Demain, libéré des contraintes légales dues aux personnels, vous pourrez faire passer bâtiments et personnels en dehors de l'Éducation nationale sans aucun obstacle. Nous voyons clair dans cette politique, nous ne laisserons pas faire.

Pour la CGT-Éduc'action Créteil, la transformation des GRETA en GIP, que vous proposez à cette CCP, relève de la même logique. Nous nous y opposons formellement ! Nous sommes totalement investi dans l'action unitaire contre cette nouvelle attaque mettant en cause le service public d'éducation et appuyons les demandes formulées par l'intersyndicale CGT-Éduc'action, FN-FO-FP, FSU, SGEN-CFDT, SNCL-FAEN, SUD-Éducation et UNSA-Éducation lors du CTM du 15 mars 2012 :

Grâce au travail et à l'implication des personnels, le réseau des GRETA est devenu l'un des plus grands opérateurs de formation continue en France. Réseau dynamique, il

forme chaque année près de 500 000 stagiaires : salariés, demandeurs d'emploi (dont une majorité de catégories ouvriers et employés) et jeunes sortis de l'École sans qualification. Maillon indispensable de la cohésion sociale, le réseau des GRETA est un outil public de formation continue de haute utilité sociale : il est garant d'un maillage fort des territoires, au plus près des citoyens et des entreprises.

Au prétexte d'une indispensable réforme qui devait avoir pour objectif l'amélioration du fonctionnement des structures et de la gestion des personnels, l'État se désengage. Le Ministère veut placer les GRETA hors de l'Éducation Nationale en les transformant en groupements d'intérêt public (GIP) autonomes. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale et les GRETA devront supporter des charges financières nouvelles mettant en cause leur viabilité.. Ce projet qui sort la mission de formation continue de l'Éducation nationale et qui pénalise les personnels pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières que le ministère n'a pas étudiées.

Le Ministère s'obstine alors que ce projet a été rejeté unanimement par les organisations syndicales. L'ensemble des acteurs (personnels administratifs, formateurs, coordinateurs, conseillers en formation continue, services formation continue des Rectorats, agents comptables, chefs d'établissement...) sont opposés à cette réforme et dénoncent le mépris envers les personnels qui font vivre grâce à leur engagement et leur implication, un réseau des Greta efficace et puissant malgré un contexte concurrentiel.

Les organisations syndicales unanimes demandent un moratoire sur le projet de transformation des GRETA en GIP et l'ouverture immédiate d'une véritable négociation qui :

- garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation en abandonnant le passage en GIP ;*
- reconnaisse enfin l'engagement et l'implication des personnels des GRETA depuis des années :*
 - . en garantissant l'emploi de tous les précaires et en leur donnant accès à la loi réduisant la précarité dans la Fonction publique.*
 - . en préservant l'emploi des titulaires au sein des GRETA*
 - . en maintenant les CFC personnels de rectorat chargés de la mise en oeuvre de la politique académique au sein des GRETA*
- préserve dans les territoires une offre de formation continue de proximité ;*
- revienne sur les décisions de désengagement de l'état notamment concernant les postes des conseillers en formation continue.*

Dans l'Académie de Créteil, les personnels du CFA académique subissent actuellement des pressions inacceptables pour leur imposer des modifications

importantes dans leur contrat de travail, entraînant une dégradation importante de leur condition d'emploi, dans la logique des GIP. Nous soutenons leur lutte.

Le calendrier veut que cette CCP se tienne au lendemain de l'élection présidentielle qui a vu le départ du président sortant. La CGT prend acte de cette situation nouvelle.

Cette étape, nécessaire à la mise en œuvre des changements demandés par les citoyens par rapport à la politique menée durant les 5 dernières années, franchie, ce qui est désormais à l'ordre du jour, ce sont les mobilisations.

La CGT prendra l'initiative de les organiser pour que tout l'appareil d'Etat et, singulièrement notre ministère et notre Académie, réponde enfin aux revendications légitimes des personnels.

Cette CCP doit être l'illustration d'un dialogue social retrouvé. Nous considérons en effet qu'il faudra donner plus de droits d'intervention aux salarié-e-s et aux représentant-e-s qu'ils ont élus lors des récentes élections professionnelles, nous l'avons rappelé ci-dessus pour la tenue des CCP. Les conditions d'exercice du dialogue social et le fonctionnement des instances paritaires, comme le comité technique ministériel, doivent évoluer. Il est inacceptable que l'administration puisse refuser de prendre en compte des amendements votés très majoritairement lors d'une commission paritaire ou d'un comité technique, comme on l'a vu lors de la discussion du règlement intérieur du CTM, qui n'a été voté par aucune organisation syndicale. Les espaces de concertation sur les sujets importants doivent être réouverts et à tous les niveaux, la démocratie sociale doit être une priorité et rentrer dans ces lieux. Il ne doit plus y avoir de décisions sur des sujets importants pour notre système éducatif qui puisse être prise sans prendre le temps de la réflexion, de l'analyse et du dialogue social.

Le Rectorat de Créteil n'est pas exempt de fortes critiques de notre part en matière de dialogue social. Recevoir en audience ou en commission les représentant-e-s des personnels n'est pas suffisant, encore faut-il entendre leurs arguments pour envisager des évolutions. Au-delà du dialogue indispensable, nous considérons que ce n'est pas sur ces seules rencontres que nous gagnerons sur nos revendications, mais nous pensons nécessaire d'en appeler à un minimum d'écoute.

Ainsi, il n'est pas normal que nous n'ayons pas eu à disposition à l'avance des documents concernant cette CCP.

Nous proposons par ailleurs l'ouverture rapide d'une discussion sur le recrutement et la formation des non-titulaires.

La CGT-Éduc'action demande la réouverture des dossiers de l'Éducation Nationale qui ont pendant 5 ans fortement dégradés les conditions de travail des

personnels et d'enseignement des élèves. La CGT portera dans les mobilisations des revendications urgentes et nécessaires en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de Services publics face à la situation économique et sociale que nous traversons.

La CGT-Éduc'action demande la restitution des 80 000 emplois supprimés durant ce quinquennat et le vote d'un collectif budgétaire permettant la garantie d'emploi pour tous nos collègues non titulaires.

Dans cette logique nous demandons qu'un audit soit diligenté, sous contrôle de la population, des corps constitués et des élus locaux, pour lister les besoins de notre Académie.

Plus que jamais, nos Services publics auront aussi besoin d'un syndicalisme fort et offensif pour y parvenir. La CGT prendra toute sa part avec exigence et mobilisation dans ce nouveau contexte de changement de politique.